

IRLANDE : PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

par Carmel CAHILL¹

L'Irlande a mené une série de consultations publiques, largement réglementaires, à partir de 2018, une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces), et une évaluation des besoins. Un comité consultatif de la PAC après 2020 a été établi en mai 2019. L'Irlande s'est également engagé à faire une évaluation environnementale intégrée complète, dont la portée a été lancée en février 2021. Dans la phase la plus récente, le gouvernement a lancé un document avec les « interventions proposées » le 31 juillet pour une consultation publique se terminant le 3 septembre. Il n'y avait pas beaucoup de détails. Néanmoins, plus de mille soumissions ont été reçues. Le 20 octobre le gouvernement a annoncé le plan de financement global, y compris la contribution nationale, et a révélé plus de détails sur ses intentions. Une nouvelle consultation publique devrait avoir lieu en novembre. Le gouvernement a l'intention de respecter la date limite de présentation du plan stratégique à la Commission d'ici la fin de l'année.

En réalité, l'information n'a été rendue disponible qu'au compte-gouttes. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

En générale le gouvernement propose de se conformer aux exigences obligatoires sans aller plus loin. Par exemple, 25% du pilier 1 sont proposés au titre des éco-régimes. Tous les agriculteurs seront éligibles et la proposition semble être que le paiement soit à l'hectare. De même, la redistribution minimale obligatoire de 10 % est proposée, s'appliquant aux 30 premiers hectares (la taille moyenne des exploitations est de 32.5). Pareillement, c'est le niveau minimum prescrit de convergence interne qui va être adopté, c'est-à-dire atteindre 85 %. La principale exception concerne le plafonnement, où la flexibilité maximale est appliquée, entraînant un paiement maximal de €66 000 sans ajustement pour les salaires.

Les détails ne sont pas encore clairs, mais certains changements orientations sont visibles.

- Les éco régimes du pilier 1 comprendront, *inter alia*, l'utilisation non productive d'une plus grande part (qu'exigé par la conditionnalité) de la superficie des exploitations, des méthodes de production plus extensive (moins d'animaux par hectare), la gestion des haies et la réduction de l'utilisation d'engrais.
- Une forte augmentation de la contribution nationale au pilier 2 est annoncée, provenant principalement d'une allocation de fonds générés par un taxe sur le carbone. Selon l'annonce du gouvernement, l'allocation totale au pilier 2 au cours de la période aura augmenté de 30% (2014/20 à 2021/27).
- Il y aura une augmentation très significative du financement de l'agriculture biologique - l'Irlande est actuellement loin derrière les autres membres de l'UE et en retard relatif aux objectifs de l'UE.

¹ Membre associé de l'Académie d'agriculture.

- Il est attendu que jusqu'à cinquante mille agriculteurs (sur 137500) pourraient participer au nouveau régime « agro-environnementale climate measures (AECM) du pilier 2, avec des actions prioritaires spécifiques entraînant des paiements plus élevés. La qualité de l'eau, les habitats, la plantation d'arbres, le remouillage, seront prioritaires.

Questions

- En parallèle, d'autres processus importants sont en cours. Food Vision 2030, le successeur de Foodwise 2025 a été publié le 3^{août}. Le Conseil consultatif sur les changements climatiques a publié des budgets carbone le 25 octobre. Il est difficile de voir comment concilier les ambitions et les objectifs fixés dans les différents documents.
- Bien que reconnue de manière générale, la dimension du paiement par résultats des interventions proposées n'est pas encore bien développée et semble difficile à concilier avec les paiements à l'hectare ou par animal proposés dans de nombreux régimes. Même doute pour la simplification.